

## PERISCOLAIRE ET MERCREDIS-EDUCATIFS

MOIS	Fiche d'inscription à déposer au bureau périscolaire avant le :
SEPTEMBRE	Mardi 28 août midi
OCTOBRE	Mercredi 26 septembre midi
NOVEMBRE	Lundi 29 octobre midi
DECEMBRE	Mardi 27 novembre midi
JANVIER	Lundi 31 décembre midi
FEVRIER	Mardi 29 janvier midi
MARS	Lundi 25 février midi
AVRIL	Mardi 26 mars midi
MAI	Jeudi 25 avril midi
JUIN - JUILLET	Vendredi 24 mai midi

## CENTRES AERES

DATE CENTRES AERE	Fiche d'inscription à déposer au bureau périscolaire avant le :
Du 22 octobre au 2 novembre 2018	Mercredi 10 octobre 2018 midi
Du 11 février au 22 février 2019	Mercredi 30 janvier 2019 midi
Du 08 avril au 19 avril 2019	Mercredi 27 mars 2019 midi
Centres aérés juillet et août	Se renseigner en mairie courant avril 2019

Pas de centre aéré pendant les vacances de Noël

## **DOSSIER INSCRIPTION PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE**

(à remettre au bureau périscolaire une semaine avant le 1<sup>er</sup> jour d'inscription)

Documents à fournir avec le dossier :

- La cotisation de 10 € (correspondant à la carte adhésion) si chèque à l'ordre de MJC
- *L'avis d'imposition revenus 2017 sur les revenus 2016 du foyer où vit l'enfant (uniquement Gandrangeois)*
- *L'attestation d'assurance scolaire*
- *Le carnet de santé afin de faire les copies des différents vaccins*
- *Une copie de facture (EDF, régie etc...) de - de 3 mois*

## **RAPPEL INFORMATIONS UTILES PERISCOLAIRE**

### **Modifications :**

Des compléments de fréquentation sont possibles sous réserve de places disponibles et après confirmation par le secrétariat du Service Périscolaire. **Toutes les modifications devront être signalées 48h à l'avance au secrétariat du Service Périscolaire et avant midi.** Lors d'une semaine classique (sans jour férié) cela correspond aux délais suivants : le lundi pour le mercredi, le mardi pour le jeudi, le mercredi pour le vendredi, le jeudi pour le lundi et le vendredi pour le mardi.

Seules les absences signalées 48h à l'avance (en tenant compte des jours fériés et week-ends) pourront faire l'objet d'une déduction sur le relevé mensuel de frais.

Lors d'une semaine classique (sans jour férié) cela correspond aux délais suivants : le lundi pour le mercredi, le mardi pour le jeudi, le mercredi pour le vendredi, le jeudi pour le lundi et le vendredi pour le mardi

En cas d'absence pour maladie, un certificat médical devra être fourni et l'absence devra être signalée au bureau périscolaire le matin même, dans ce cas l'inscription ne sera pas facturée.

Prévenir le bureau périscolaire en cas de sortie scolaire, grève, absences instituteur, APC etc...

Bien conserver votre double d'inscription en y apportant vos modifications.

### **NUMEROS UTILES**

Bureau périscolaire : 03.87.67.88.12

E.mail périscolaire : [periscolaire@gandrange.fr](mailto:periscolaire@gandrange.fr)

Mairie : 03.87.67.17.79

Préau Blanchet : 03.87.58.75.40

Espace périscolaire : 03.87.67.25.46

Site internet : [gandrange.fr](http://gandrange.fr)

### **REGLEMENTS**

**Vous pouvez régler vos factures périscolaire et mercredi éducatif :**

1. Au bureau périscolaire : par chèque à l'ordre du Trésor Public
2. Au bureau périscolaire : en espèces (merci de déposer le compte juste)
3. Par paiement internet sur le site : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>. Vous trouverez en bas de votre facture les différents identifiants. Vous trouverez aussi un lien pour une connexion plus rapide sur le site de la ville : <http://gandrange.fr/>.

Merci de bien conserver vos quittances de paiement